

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**ORDONNANCE**

Avis est donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 3 juin 2024, a édicté l'ordonnance suivante :

**Ordonnance OCA24-RCA24-19001-004 accordant la gratuité totale de tout tarif prévu pour la réservation et l'utilisation de la salle du conseil à l'occasion de la réalisation d'ateliers et les classes des maîtres organisé par l'organisme reconnu, Les Concerts Lachine.**

Et ce, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2024* (RCA24-19001).

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Secrétariat d'arrondissement, 1800, boulevard. Saint-Joseph. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 5 juin 2024.

---

Fredy Alzate  
Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine